

Orléans, le 1<sup>er</sup> décembre 2020

CODEP-OLS-2020-058439

\\Domasn.local\asn\PRIVE\ORLEANS\Classement sites\CNPE  
Dampierre\07 - Dérogations\20 - 2020\ DARPE\Courrier préfet.docx

Affaire suivie par : Grégory MOTTI / cc

Tél : 02.36.17.43.54

Mel : [gregory.motti@asn.fr](mailto:gregory.motti@asn.fr)

**L'Autorité de sûreté nucléaire**  
**Le Chef de la division d'Orléans**

**À**

**Monsieur le Préfet du Loiret**  
**181 rue de Bourgogne**  
**45000 Orléans**

**Objet :** Site nucléaire de Dampierre-en-Burly – Avis de mise à disposition du public du dossier de demande d'évolution des prescriptions relatives aux prélèvements et rejets

**P.J. :** [1] Avis de mise à disposition du public du dossier de demande d'autorisation, par EDF, pour l'évolution des prescriptions relatives aux prélèvements et rejets du site de Dampierre-en-Burly

En application de l'article R. 593-55 du code de l'environnement, la société EDF a déposé un dossier de demande d'autorisation pour l'évolution des prescriptions encadrant les rejets et prélèvements du centre nucléaire de production d'électricité de Dampierre-en-Burly.

Le dossier de demande d'autorisation sera mis à disposition du public du 15 décembre 2020 au 15 janvier 2021, dans les conditions détaillées dans l'avis en pièce jointe [1].

En application des dispositions des articles R.593-55, L.123-19 et R.123-46-1 du code de l'environnement, je vous adresse l'avis en pièce jointe [1] et vous prie de bien vouloir :

- le mettre en ligne sur le site de la préfecture du Loiret,
- faire procéder à son affichage dans les mairies des communes, se situant dans un périmètre de 10 km autour du site nucléaire de Dampierre-en-Burly, et dont le territoire est susceptible d'être affecté par le projet : Dampierre-en-Burly, Gien, Lion-en-Sullias, Nevoy, Ouzouer-sur-Loire, Poilly-Lez-Gien, Saint-Florent, Saint-Gondon et Saint-Aignan-Le-Jaillard,

au plus tard quinze jours avant le début de la consultation, soit à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2020, la consultation commençant le 15 décembre 2020.

Pour votre bonne information, cet avis sera également affiché dans les locaux de l'ASN et publié sur son site Internet.

Le Chef de la division d'Orléans,



Alexandre HOULE

## LISTE DE DIFFUSION

### Copies externes :

- EDF/CNPE de Dampierre

### Copies internes (par mail) :

- DEU/BEN
- DCN/BREIT : YG, AK
- SG/BAJ